



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 21 mai 2024, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Le Conseil municipal a élu

Les membres suivants afin de constituer son bureau :

Présidente : Madame Eliane Demierre

Vice-président : Monsieur François Jesus

Secrétaire : Monsieur Lionel Rossini

Vice-secrétaire : Monsieur Jean-Daniel Vez

2. Un crédit de 352'000 francs TTC pour l'étude de réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes de l'école Robert-Hainard

Le Conseil municipal, par 21 oui et 2 non (23 votants) décide

1. de procéder à l'étude de réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes de l'école Robert-Hainard.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 352'000 francs TTC destiné à cette étude.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

3. L'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement

Le Conseil municipal, par 23 oui (unanimité des membres présents) décide

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation, dont le total des revenus est de 1'561'883.05 francs et celui des charges de 988'258.24 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 573'624.81 francs. Le bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 44'424'226.89 francs.

4. L'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie

Le Conseil municipal, par 23 oui (unanimité des membres présents) décide

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation, dont le total des revenus est de 782'954.10 francs et celui des charges de 474'954.70 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 307'999.40 francs. Le bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 6'847'545.29 francs.

Le délai pour demander un référendum expire le : 9 juillet 2024

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Toutes les décisions prises lors de cette séance sont à votre disposition sur notre site Internet www.bernex.ch

Bernex, le 30 mai 2024

La Présidente du Conseil municipal :
Christine Nouvelle Damond